



# Hydromec inc.

---

Évaluation de l'entreprise en matière de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement  
mai 2024

# Table des matières

---

Introduction .....	2
Structure, activités et chaîne d'approvisionnement .....	2
Politiques et diligence raisonnable.....	3
Identification et gestion des risques .....	7
Activités de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants .....	8
Attestation.....	10

# Introduction

---

Le travail forcé est présent dans tous les pays et dans tous les secteurs. L'Organisation internationale du travail estime qu'il y a environ 27,6 millions de victimes du travail forcé dans le monde, dont 17,3 millions dans l'économie privée. Les risques liés au travail forcé et au travail des enfants sont principalement liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales des entreprises. Il existe un risque que les biens importés et distribués au Canada aient été produits en recourant au travail forcé ou au travail des enfants. Les entités et les institutions gouvernementales qui font des affaires au Canada ont la responsabilité de veiller à ce que les pratiques d'exploitation soient abordées et éradiquées de leurs chaînes d'approvisionnement.

Hydromec inc. (ci-après : Hydromec), entreprise familiale depuis près de 50 ans, opère comme fournisseur de machineries forestières, machineries lourdes, composantes hydrauliques et atelier d'usinage. En tant qu'entreprise responsable, Hydromec reconnaît l'importance de respecter et de promouvoir les lois et les normes en vigueur, tant au niveau provincial que fédéral. Hydromec est déjà engagée à respecter les législations québécoises et canadiennes en matière de droit du travail, de sécurité, et d'autres domaines réglementaires. Cet engagement fait partie intégrante de la culture d'entreprise de Hydromec et de sa responsabilité envers ses employés, ses clients et ses partenaires.

Tout au cours de l'année 2023, Hydromec a effectué des recherches, discuté et travaillé avec ses fournisseurs principaux afin d'identifier les risques de non-conformité à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi). Dans les sections suivantes de ce rapport, nous mettrons en évidence les actions concrètes et les projets en cours qui témoignent de l'engagement de Hydromec envers le développement social et économique du Québec et du Canada, tout en respectant les lois et les réglementations en vigueur.

## Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

---

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, Hydromec répond à la définition d'entité et aux critères définis par la Loi.

Hydromec possède un établissement au Canada et y exerce des activités de commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction et l'exploitation forestière et de vente et service d'équipements lourds.

### Structure

Hydromec est une société par actions constituée en vertu la Loi sur les sociétés par actions du Québec (RLRQ, C. S-31.1) le 6 février 1995.

Hydromec (numéro d'entreprise du Québec : 1179424776) et ses deux filiales soit Hydromec Chicoutimi inc depuis le 1 janvier 2024 et Hydromec Amos inc depuis le 1er décembre 2023 sont les organisations faisant l'objet du présent rapport.

Sa principale place d'affaire est à Dolbeau-Mistassini au Québec. Plus précisément au 2921 boul. Wallberg,

Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1L6. Le présent rapport couvre l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Hydromec est dirigée par le président, M. Jean Trottier, accompagné de son équipe de direction composée de directeurs et d'un vice-président.

Hydromec emploie en moyenne 75 personnes.

## Activités

Hydromec a toujours été, depuis sa constitution, un atelier d'usinage et de vente de pièces et constituants d'hydraulique pour machineries lourdes et forestières. Au fil du temps, Hydromec est devenue un détaillant de machinerie lourde de marque Ponsse pour la foresterie, Hyundai pour la construction, Eltec, Fuchs et Landrich également pour la foresterie. Hydromec se spécialise donc dans le commerce en gros de machines, de matériel et fournitures pour la construction et l'exploitation forestière et d'un atelier d'usinage. Hydromec effectue également l'entretien des machineries dont elle est détaillante.

Ces pièces, constituant et machinerie lourde sont inclus dans les catégories suivantes :

- Batteries et accessoires
- Hydraulique
- Lubrifiants et liquides de refroidissement
- Machinerie
- Outils de coupe et travail des métaux
- Soudage et brasage
- Tuyaux, tubes et raccords hydrauliques

## Chaîne d'approvisionnement

Hydromec se procure des biens et services auprès d'environ 180 fournisseurs en provenance de 3 pays. De ces fournisseurs, 169 sont présents au Canada et 11 sont des fournisseurs internationaux. La majorité des achats, soit 1 % du volume d'achat et plus, sont faits dans les mêmes 3 pays, soit la Finlande, les États-Unis et le Canada.

# Politiques et diligence raisonnable

---

## Politiques et documentations actuelles

Hydromec, par son service en ressources humaines interne, s'assure que chaque emploi auprès de la société ou de ses filiales soit compétitif et respecte en tout point les règles administratives encadrant le travail au Québec (Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, etc.)

Hydromec a une approche stricte afin que les employés puissent évoluer dans un milieu de travail sain et respectueux. Une ligne d'assistance existe afin que tout conflit puisse être divulgué sans risque de représailles.

Hydromec s'assure que la Loi sur l'équité salariale soit respectée et produite, lorsque nécessaire en vertu de la Loi, son rapport de conformité.

Lors d'une embauche, la langue, le statut social, l'ethnie ou la couleur n'a aucune importance, les compétences priment.

Hydromec dispose de politiques et documentation pertinentes en lien avec la loi S-211 :

Politiques et documentation	Description	Soutien à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
Politiques d'entreprise à l'intention des employés (en vigueur depuis mars 2015, révisé en mai 2021)	Les politiques d'entreprise à l'intention des employés visent à fournir aux employés de Hydromec un guide pour assurer de bonnes conditions de travail. Elles décrivent, entre autres, la mission, la vision et les valeurs de Hydromec, ainsi que les éléments liés à la déontologie, au harcèlement au travail, à la violence conjugale, à la santé et sécurité au travail, aux renseignements personnels, aux horaires de travail, aux congés (incluant deuil, maternité/paternité), à la rémunération, aux avantages sociaux, au régime de retraite, et plusieurs autres éléments.	En fournissant des directives claires sur les droits des employés et les normes de travail, les politiques d'entreprise à l'intention des employés établissent un cadre de travail et d'éthique pour l'organisation. En sensibilisant les employés à leurs droits et en encourageant la transparence et la responsabilisation au sein de Hydromec, le manuel contribue à prévenir les pratiques illégales et à protéger les travailleurs.
Déclaration d'engagement de Hydromec sur le respect et les comportements irrespectueux	Cette politique a pour objectif d'établir un cadre concernant le respect et le harcèlement en milieu professionnel. Elle comprend l'engagement de Hydromec à prévenir ce genre de situation, et explique ce qui doit être fait en cas de problèmes. Elle mentionne aussi les rôles et responsabilités des intervenants, soit : conseil d'administration et haute direction, directeurs, superviseurs et gestionnaires, responsable de la politique, département des ressources humaines, employé.	En fournissant une politique claire en matière de respect et de harcèlement, Hydromec soutient la création d'un environnement de travail sécuritaire et respectueux pour tous ses employés. Le tout démontre une culture de respect et, par le fait même, réduit les risques d'avoir recours au travail forcé et au travail des enfants.
Support en matière de	Ce support a pour objectif de sensibiliser tout le personnel de Hydromec à la violence conjugale et à ses répercussions.	En fournissant un support clair en matière de violence conjugale, Hydromec démontre son engagement à soutenir ses

Politiques et documentation	Description	Soutien à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
violence conjugale	Elle comprend des aspects de sensibilisation, une procédure en cas de signalement, des éléments portant sur la santé et sécurité au travail dans ce contexte, des aspects portant sur la non-discrimination et une confirmation que des formations peuvent être offertes à cet effet.	employés en cas de difficultés personnelles et permet ainsi la création d'un environnement de travail bienveillant pour tous ses employés.
Politique en matière d'alcool et de drogue	<p>Cette politique a pour objectif de confirmer la tolérance zéro en matière de consommation d'alcool ou de drogue sur les lieux de travail.</p> <p>Elle confirme l'approche de Hydromec en ce qui a trait à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique au travail.</p>	En fournissant une politique claire en matière de consommation d'alcool ou de drogue sur les lieux de travail, Hydromec soutient la création d'un environnement de travail sécuritaire pour tous ses employés.
Politique en matière de santé et sécurité au travail	<p>Cette politique exprime l'engagement de Hydromec à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique de ses employés.</p> <p>Des formations en ce sens sont offertes et obligatoire pour tout nouvel employé.</p>	En fournissant une politique claire en matière de santé et de sécurité au travail, Hydromec soutient la création d'un environnement de travail sécuritaire pour ses employés. Le tout démontre une culture de respect et, par le fait même, réduit les risques d'avoir recours au travail forcé et au travail des enfants.

## Diligence raisonnable

Outre les politiques présentées plus haut, Hydromec confirme que chaque nouvel employé est accueilli par le département des ressources humaines qui s'assure que les valeurs de l'entreprise sont bien comprises. En outre, les nouveaux employés doivent prendre connaissance des politiques et confirmer, par signature, avoir compris ces dernières et être en mesure de les respecter. En prenant le temps de rencontrer les nouveaux employés et de s'assurer que ceux-ci comprennent les valeurs et les politiques de Hydromec et y adhèrent, Hydromec fait la promotion d'un environnement de travail sain pour ses employés.

Aussi, Hydromec, afin de se conformer à cette nouvelle exigence de déclaration, a effectué diverses recherches auprès de ses fournisseurs au cours de l'année 2023 afin de pouvoir évaluer ses sources d'approvisionnements et leur conformité à la Loi.

À cette fin, Hydromec a revu ses principaux fournisseurs et identifié ceux à risque de recourir au travail des enfants ou au travail forcé.

Grace à ses recherches, Hydromec a pu constater que ses principaux fournisseurs ont des mesures précises afin de contrer le travail des enfants ou le travail forcé.

À titre d'exemple, voici des rapports conformes à la Loi ou des procédures indiquées sur le site internet des fournisseurs démontrant des objectifs d'équités et de soucis en matière d'esclavage moderne :

- Ponsse : <https://www.ponsse.com/en/company/investors/corporate-info/code-of-conduct#/>
- Hyundai : <https://www.hd-hyundaice.com/resources/029b6643-c2c0-49a5-8c62-d4c491b2a9f2.pdf>  
(page 27 du rapport)
- Hyundai : [https://en.hdec.kr/downloadfile/HDEC\\_Human\\_Rights\\_Charter\\_\(Rev.2\)\\_E.pdf](https://en.hdec.kr/downloadfile/HDEC_Human_Rights_Charter_(Rev.2)_E.pdf) Charte des droits humains de la société.
- Gates : <https://www.gates.com/content/dam/gates/home/knowledge-center/resource-library/policies/legal-and-compliance-policies/modern-slavery-act-statement-canada.pdf>
- Cummins: <https://www.cummins.com/sites/default/files/2024-05/canada-forced-labour-report-2023.pdf>
- Métaux Russel: <https://www.russelmetals.com/en/careers/>
- Wajax :  
[https://s22.q4cdn.com/228539758/files/doc\\_downloads/governance\\_documents/2024/Wajax-2024-Modern-Slavery-Report-Final-English.pdf](https://s22.q4cdn.com/228539758/files/doc_downloads/governance_documents/2024/Wajax-2024-Modern-Slavery-Report-Final-English.pdf)
- Terrex (Fuchs) : [https://investors.terex.com/files/doc\\_financials/2023/ar/terex-corp\\_annual\\_report\\_final-2023.pdf](https://investors.terex.com/files/doc_financials/2023/ar/terex-corp_annual_report_final-2023.pdf)

L'analyse, ci-dessus, de ses principaux fournisseurs (plus de 90% de son volume d'achats) donne une certitude raisonnable pour Hydromec quant aux respects des droits humains.

# Identification et gestion des risques

---

## Identification des risques

Les risques sont identifiés et évalués selon deux critères :

1. Industrie : L'industrie dans laquelle opère l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?
2. Marchandise :
  - a. Le pays duquel provient la marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-il jugé à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?
  - b. La marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants?

L'évaluation des risques utilise deux indices distincts pour conclure sur les risques inhérents de travail forcé et de travail des enfants liés aux industries, aux biens et aux pays : (1) l'indice mondial de l'esclavage de *Walk Free* (industrie et pays) et (2) la liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé du département du Travail des États-Unis (marchandise) [*US Department of Labor's List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor*].

Ainsi, une évaluation des risques liés à l'industrie, aux marchandises achetées par Hydromec (incluant les matériaux de fabrication du bien) et aux pays auprès desquels les biens ont été acquis a été réalisée en lien avec la Loi S-211.

Afin de faire cette évaluation, Hydromec a évalué les groupes de produits représentant plus de 90% du volume d'achat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Toute catégorie de produits représentant moins de 10 % du total des achats est considérée comme non significative pour cette évaluation et exclue de l'analyse.

## Industrie

En tant que distributeur/grossiste, Hydromec met sur le marché des équipements achetés auprès de manufacturiers, opérant dans une industrie considérée à risque par le rapport *Global Estimates of Modern Slavery, Forced Labour and Forced Marriage*.

## Pays

Si Hydromec sait que certains de ses fournisseurs canadiens achètent des produits en provenance de pays étrangers, Hydromec ne connaît pas l'étendue de ces achats. Hydromec sait également qu'elle achète des produits finis fabriqués à partir de matériaux multiples, et que chaque matériau peut présenter un profil de risque différent en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement.

Parmi les pays dans lesquels Hydromec se fournit et représentant plus de 1% de son volume d'achat se trouvent la Finlande, les États-Unis et le Canada. Ces pays sont considérés comme des pays à faible risque de travail forcé et de travail des enfants.

## Marchandises achetées

Hydromec propose plusieurs équipements qui sont en partie achetés auprès de divers fournisseurs. Hydromec achète et distribue les produits finis. Il ne se procure pas directement les pièces et matières premières permettant d'assembler les équipements. Par exemple, une pièce achetée par Hydromec contient du métal. Par conséquent, Hydromec a identifié les risques liés à certains des matériaux utilisés dans la production de produits finis que l'entité achète et utilise dans la fabrication de ses équipements.

Parmi les équipements achetés, les matériaux présentant un risque inhérent modéré à élevé de travail forcé et de travail des enfants sont les suivants :

- Acier
- Composantes électroniques
- Caoutchouc

D'autres matériaux, tels que téflon, polyoxyméthylène, bronze/aluminium et plastique, ont été identifiés dans les biens achetés par Hydromec, mais ne figurent pas dans les indices mentionnés plus haut. Ces matériaux présentent donc un faible risque de travail forcé et de travail des enfants. Par ailleurs, Hydromec est au fait des allégations de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de son fournisseur Hyundai et a pris connaissance de la réponse de Hyundai. Il s'agit d'un incident sur une usine de fabrication d'automobile en Alabama aux USA. Cela ne concerne pas les usines de fabrication de machinerie lourde selon les recherches effectuées. Hydromec fera toutefois les suivis nécessaires.

# Activités de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants

---

## Gestion des fournisseurs

Afin de réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, Hydromec envisage de mettre en place les mécanismes suivants pour l'intégration et le contrôle des fournisseurs :

1. Sensibiliser verbalement les fournisseurs au respect des normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de travail forcé et de travail des enfants.
2. Évaluer à l'interne les nouveaux fournisseurs importants par une auto-évaluation de leurs pratiques en matière de travail forcé et de travail des enfants.

## Formation de sensibilisation

Les ressources humaines de Hydromec s'assurent régulièrement que chaque employé, personnes ou ressources travaillant chez Hydromec, à temps complet ou partiel, avec ou sans handicap personnel, soit traité dignement et en sécurité dans ses ateliers.

Des formations et des informations sont données aux employés en cas de changement de politique visant à améliorer la qualité des emplois. Les nouveaux employés sont formés afin de connaître les règles de sécurité, le harcèlement, la politesse et les personnes pouvant intervenir en cas de conflit. Lorsque requis, une rencontre des employés(ées) est effectuée afin de leur donner les informations sur les nouveautés pouvant affecter leur travail.

### **Mesures correctrices pour contrer le travail forcé et le travail des enfants, ainsi qu'atténuer la perte de revenus des familles vulnérables**

Outre les allégations concernant Hyundai et qui sont sous enquête, en date du 31 mai 2024, Hydromec n'a pas identifié ou détecté, et n'a aucune raison de suspecter des cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses opérations ou de celles de ses fournisseurs directs. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise au cours de l'exercice 2023, que ce soit à l'égard du travail forcé ou du travail des enfants, ou à l'égard de tout cas entraînant une perte de revenus pour des familles vulnérables.

### **Processus d'auto-évaluation en lien avec le travail forcé et le travail des enfants**

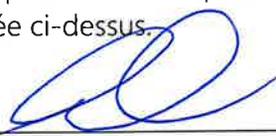
Hydromec a réalisé les actions suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants :

1. Réalisation d'une auto-évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation. Hydromec a identifié dans le présent rapport les biens et les pays de la chaîne d'approvisionnement qui présentent des risques inhérents de travail forcé et/ou de travail des enfants.
2. Maintient et mise à jour de politiques et documentation qui contribue à la culture dans laquelle les employés se sentent en sécurité et contribuent à prévenir les pratiques illégales et à protéger les travailleurs. Hydromec a également identifié l'opportunité d'ajouter une section sur le thème de la Loi dans sa politique d'entreprise destinée aux employés.

# Attestation

Conformément aux exigences de la Loi S-211, et en particulier à la section 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant fait preuve de diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, précises et complètes à tous égards essentiels aux fins de la loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

Paré, Enrico



---

**Signature**

**Nom, prénom**

Directeur général

31 mai 2024

---

**Titre**

**Date**

Je suis autorisé à engager la société Hydromec, et ce rapport couvre l'exercice financier 2023-2024 et s'applique à Hydromec ainsi qu'à toutes les entités considérées comme des entités déclarantes au sens de la loi et à toutes les filiales contrôlées par Hydromec, le cas échéant.